

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE FNATH

INTRODUCTION	p.3
1 Une année, deux congrès.....	p.5
2 L'organisation du siège fédéral et des comités.....	p.7
3 Diversifier les ressources de l'association.....	p.9
4 Défendre les acquis et faire progresser les droits.....	p.12
5 Renforcer l'accès aux droits des accidentés de la vie.....	p.19
6 Former les bénévoles.....	p.24
7 Prévenir, accompagner, sensibiliser et informer les travailleurs handicapés.....	p.27
8 <i>À part entière</i> , un journal en prise avec l'actualité.....	p.31

RA



Nadine Herrero, Présidente nationale

INTRODUCTION

Ensemble

L'année 2015 restera sans nul doute comme une année difficile.

Pour notre pays, bien entendu, cette année a été marquée par des attentats d'une violence inouïe, qui ont fragilisé notre pays et attaquée les valeurs de paix, du vivre ensemble et de solidarité que défend et porte notre association depuis 1921.

Pour la FNATH, cette année a également été une année compliquée. Notre mouvement doit faire face à des questionnements forts sur son organisation, ses missions et ses sources

de financement. Des débats ont été nourris, parfois polémiques, lors du Congrès de juin 2015, nécessitant l'organisation d'un Congrès plus constructif en novembre dernier.

En cette période de crise économique, le monde associatif est particulièrement touché, et la FNATH pas moins que les autres. Si nous devons prendre exemple dans l'imagination et l'humanisme des fondateurs de notre association, c'est tournés vers demain, tous ensemble, que nous devons construire l'avenir de la FNATH dans le respect de nos valeurs de solidarité, en tenant compte des évolutions contemporaines pour être plus efficace, et laisser à nos enfants l'héritage de ceux qui nous ont précédé et s'assurer que la FNATH sera toujours là demain pour écouter, conseiller, assister, accompagner et préserver.

Notre maillage de terrain, nos militants, nos bénévoles mais aussi la qualité de nos équipes de permanents salariés, sans oublier le soutien et la fidélité de nos adhérents, rendent notre association incontournable.

Faisons en sorte que des difficultés et des débats puisse naître le renouveau de l'association, qui se doit d'évoluer et de s'adapter, au même titre que toutes les organisations, d'autant plus qu'elle approche de son centenaire. Tels ont été en tous les cas les enjeux de notre Congrès extraordinaire de novembre 2015.

Aujourd'hui plus que jamais, la FNATH a toujours sa légitimité et l'obligation d'exister.

Forte de son histoire, de son expérience, riche de son savoir-faire et de son potentiel humain, notre association est certainement plus que les autres en mesure de résister pour poursuivre son soutien quotidien aux accidentés de la vie, mais aussi pour être un rempart efficace contre les injustices. Le taux de chômage des travailleurs handicapés continue d'augmenter, le maintien dans l'emploi des personnes accidentées ou malades reste particulièrement difficile, le nombre d'accidents du travail est toujours important, les maladies professionnelles explosent dans un silence assourdissant.

Passage de relais

C'est la première année que j'introduis, au nom du conseil d'administration et des salariés, ce rapport d'activités, qui retrace les grandes lignes de l'activité de la Fédération nationale, rapport auquel il faudrait ajouter l'ensemble de l'activité de nos structures pour avoir une idée réelle de l'apport de notre réseau pour favoriser l'accès aux droits des personnes handicapées,

malades et invalides, prévenir les risques et améliorer la vie quotidienne de nos adhérents. L'ensemble de ces activités est donc évidemment en partie due à l'impulsion de François Martin, mon prédécesseur, qui reste toujours présent au conseil d'administration et dont je tiens à saluer le militantisme au plan local, ainsi qu'au plan national, ne comptant pas son temps pour défendre nos adhérents, en particulier les victimes de l'amiante.

Militante de terrain et récemment élue à la présidence de la FNATH, je souhaite que notre association, à laquelle je suis particulièrement attachée, réponde mieux aux attentes des structures départementales, dans le domaine de la fluidité de l'échange des informations, des recherches de financement, de l'accompagnement des structures membres du réseau FNATH. Il s'agit aussi de répondre davantage aux attentes de nos adhérents, en prenant en compte les souhaits des plus fidèles d'entre eux, et les besoins potentiellement différents des nouveaux.

Je considère impérieuse la nécessité de retrouver le lien entre les différentes structures, sections, groupements et fédération. Ce n'est qu'en œuvrant ensemble, fédérés, dans le même objectif, l'évolution et le respect de la FNATH, que demain sera possible. Il ne s'agit pas de s'immiscer dans la gestion des groupements, mais de faciliter les relations afin d'anticiper les difficultés, d'accompagner les projets et les actions, et de rétablir un dialogue constructif parfois un peu perdu !

Par ailleurs, l'accompagnement des comités dans leur restructuration a pris beaucoup d'énergie et de temps, c'est aujourd'hui chose quasiment faite. Je profite de cet instant pour remercier tous ces militants et les féliciter de leur engagement et leur force.

Toujours dans cet esprit de clarté, j'ai souhaité que dans ce rapport, et au-delà tout au long de l'année dans notre journal et par tous moyens, les décisions et actions fédérales soient connues de l'ensemble des structures. C'est en ce sens qu'un compte-rendu est envoyé après chaque CA fédéral notamment. Je tiens également à ce que l'action revendicative de l'association soit mieux mise en avant afin qu'elle soit mieux connue tant de l'ensemble des structures mais aussi de nos adhérents.

Enfin, l'avenir de notre association repose sur les chantiers de développement et les actions élaborées dans le cadre du Groupe FNATH 2021. Il s'agit de renforcer nos équipes de militants et salariés, notamment par des formations, mais également par la recherche de financements autres que de la part des adhérents, financements reposant sur des actions valorisantes pour notre association, toujours à destination des usagers, toujours pour la prévention des accidents et l'accompagnement des personnes malades, accidentées ou handicapées.

Vous le voyez, les chantiers ouverts sont nombreux. S'adapter et évoluer se heurtera sans doute à des résistances, comme tout changement. Mais s'adapter aux attentes des adhérents, faire évoluer nos associations, et au premier rang la Fédération, constitue un objectif fort, partagé par l'ensemble du Conseil d'administration, et l'appui, je le souhaite, de toute l'équipe salariale particulièrement impliquée dans les chantiers en préparation et qui devront voir le jour au second semestre 2016.

Venant d'un groupement très dynamique, j'y mettrai l'enthousiasme que l'on me connaît !

Seul, on va peut-être plus vite, mais c'est ensemble que nous irons plus loin ; vers le centenaire de la FNATH.

Nadine Herrero
Présidente nationale

1

Une année, deux congrès

■ Le 47^e Congrès national s'est réuni les 25 et 26 juin à Clermont-Ferrand. Les enjeux étaient cette année particulièrement importants. Le monde associatif est en crise, la FNATH n'en est pas exempte. Avec une diminution régulière du nombre d'adhérents, des ressources de plus en plus aléatoires et un contexte économique général rendant plus difficiles les actions associatives, la Fédération nationale a présenté, en 2014, des comptes déficitaires, dans une importance largement moindre que l'année précédente, le déficit ayant été réduit des deux-tiers en un an. Face à cette situation financière, que traverse également la plupart des associations départementales, de nombreuses questions ont été posées en particulier au trésorier et à la commissaire aux comptes. Au terme d'un débat souvent tendu, le rapport financier et les comptes pour l'année 2014 ont été adoptés. Sur les questions financières,

le projet de budget prévisionnel, présenté en fin de deuxième journée, après le vote sur le tarif des cotisations pour l'année 2016, n'a pas été adopté, ce qui a nécessité l'organisation d'un Congrès extraordinaire en novembre.

47^e Congrès national : un Congrès attendu et parfois tendu

■ En juin, outre le rapport d'activités et des comptes 2014, les congressistes ont adopté les travaux des commissions de travail mises en place : l'une sur l'évolution de nos structures, l'autre sur l'activité juridique et la dernière sur le développement. Les débats ont été constructifs et ont fait l'objet de rapports en formation plénière et d'une adoption à 85 % des voix. Ce sont ainsi les grands axes d'évolution de l'association pour les semaines, mois et années à venir qui ont été adoptés.

■ Concernant les structures, la mutualisation des structures départementales de l'association sur des bases de volontariat ainsi que des liens de confiance et de transparence renouvelés entre la Fédération et les associations du réseau ont été adoptés, ainsi que le retrait de la Fédération nationale dans la gestion des comités, et leur accompagnement dans leur restructuration par la constitution de nouveaux groupements ou l'intégration dans des groupements existants.

■ Sur les questions juridiques, une plus grande coordination des services juridiques locaux, par le biais d'une commission juridique nationale, a été décidée afin de montrer pleinement au grand public le rôle premier de l'association dans la défense des accidentés de la vie. De même, il est souhaité une meilleure coordination entre les actions revendicatives et juridiques, en choisissant notamment

un thème annuel de mobilisation tant au plan des revendications que de la stratégie juridique. La formation des juristes de terrain est également un axe majeur de développement, devant permettre l'enrichissement mutuel des compétences.

■ Enfin, sur le développement, il est souhaité une plus grande communication locale et nationale, ainsi que le développement d'actions de prévention et de sensibilisation dans les entreprises.

Congrès extraordinaire du 26 novembre 2015

■ En raison de la non-adoption des budgets prévisionnels pour l'année 2016, la FNATH a organisé un congrès extraordinaire le 26 novembre 2015.

■ Dans cette démarche, elle a souhaité la mise en œuvre préalable d'un audit par un mandataire *ad'hoc*, désigné sur requête expresse par le Tribunal de Grande Instance, afin de disposer d'un regard extérieur et indépendant, qui a permis la réalisation d'un diagnostic avec des propositions de mesures nécessaires sur la gouvernance et le modèle économique à développer.

■ Afin de proposer de mettre en œuvre et de suivre ces mesures, un groupe de travail, intitulé FNATH 2021 a été mis en place.

Il comporte des administrateurs et des représentants des groupements. Outre un ambitieux plan de formation des bénévoles et une transparence accrue entre les différentes structures composant le réseau de la FNATH, ce groupe devra développer les nouveaux axes d'actions de l'association. Ces nouvelles actions viseront à mieux accompagner les personnes handicapées, malades et accidentées tout au long de leur vie. Dans cette évolution, la FNATH restera fidèle à son cœur d'engagement : la défense du travailleur handicapé. L'objectif est aussi d'attirer un nouveau public vers la FNATH, tout en valorisant ses compétences et en recherchant les financements le permettant.

■ Au terme de ce Congrès extraordinaire, la poursuite des travaux FNATH 2021 est adoptée avec 82% des voix (contre 15,5%), alors que les budgets rectificatifs pour l'année 2015 et prévisionnel pour 2016 sont adoptés à 65,5% des voix (contre 33,8%).

■ Un nouveau conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Fédération nationale a été, comme à chaque congrès, renouvelé par tiers, et ce même si quelques structures demandaient une démission de tout le conseil d'administration. De taille plus réduite, le conseil d'administration est passé de 21 à 15 membres.

Liste

des membres du conseil d'administration (au 31 décembre 2015)

Nadine Herrero

(Grand Sud), présidente

François Martin

(Calvados, Manche),
vice-président

Jacques Valentin

(Rhône-Ain), trésorier

Henri Peris

(Vienne), trésorier adjoint

Jean-Yves Champion

(Côtes d'Armor / Île-et-
Vilaine), membre du bureau

Zehira Ben Ahmed

(Cher-Nièvre)

Yannick Carney

(Nord)

Michèle Chataigner

(Chemin Vert)

Alain Dubois

(Charente -
Charente-Maritime)

Michel Gréco

(Rhône-Ain)

Florian Guzdek

(Ariège)

Claude Monin

(Chemin Vert)

Alain Prunier

(Sarthe-Orne)

Monique Puygauthier

(Dordogne)

Serge Snegourowsky

(Grand Sud)

Suppléante : **Danielle Surre**
(Ariège)

2

L'organisation du siège fédéral et des comités

L'organisation du siège fédéral a particulièrement évolué ces dernières années, en lien avec les décisions prises par les congrès nationaux qui se sont succédés depuis celui de Bourg-en-Bresse.

La gestion en direct d'une vingtaine de départements transformés en comité a pesé sur l'organisation de la Fédération et ses finances, la conduisant également sans doute à être moins à l'écoute et en appui de l'ensemble des structures départementales. Tout cela a conduit aux discussions menées lors des deux congrès réunis en 2015.

Le siège fédéral

Les effectifs salariés de la Fédération ont fortement évolué ces dernières années.

■ La baisse sensible des effectifs salariés entre 2013 et 2014 était directement liée d'une part au plan de licenciement de 8 cadres dans les comités et d'autre part la suppression de 5 postes, un au siège et 4 dans les comités départementaux, dont l'un n'a fait l'objet d'un remplacement qu'en début d'année 2015.

En 2015, les effectifs restent stables au siège fédéral.

■ On peut noter que 3 contrats d'avenir ne sont pas intégrés dans ces chiffres puisque non décomptés dans les effectifs

et que 2 d'entre eux sont affectés dans des comités.

■ En fin d'année 2015 le personnel directement affecté au siège représentait 18 collaborateurs (7 cadres et 11 employés), soit 52,94 % de l'effectif total.

■ Cette année 2015 a constitué une année charnière, puisque les mesures de restructuration qui impactent directement le siège fédéral et les comités départementaux qui lui sont rattachés n'ont été arrêtées que fin novembre 2015 et n'ont été mises en œuvre qu'en toute fin d'année.

■ Maintenir le réseau de proximité

L'essentiel de l'année 2015 a été consacré à la préparation du retrait de la Fédération des comités départementaux. Le maintien du réseau de proximité de la FNATH ne pouvait s'envisager, conformément aux statuts, que soit par la création de nouveaux groupements départementaux ou interdépartementaux, soit par la volonté des sections concernées de se rattacher à des groupements limitrophes.

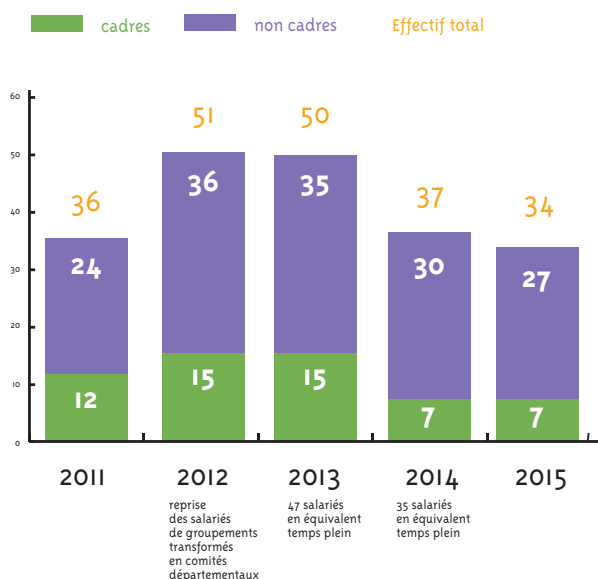
De nombreuses délégations ont donc été nécessaires pour aboutir, partout en France, à des solutions concertées. Elles se sont poursuivies jusqu'en début d'année 2016.

■ Les perspectives d'évolutions informatiques

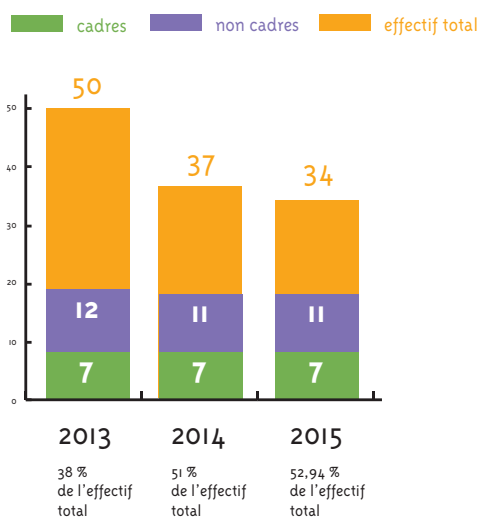
Le changement de stratégie du concepteur du logiciel de gestion des adhérents (3SI), qui ne souhaite plus faire évoluer ce logiciel dans l'avenir a amené les services fédéraux avec le soutien de la commission de gestion du fonds de développement, à lancer un appel d'offre pour mieux connaître les possibilités offertes par le marché sur ce type de logiciel. Un comité de pilotage a ainsi été constitué pour évaluer les propositions techniques ainsi recueillies.

En fin d'année 2015, un chiffrage a été arrêté. Il sera transmis à la commission de gestion du développement pour avis, avant de poursuivre plus avant dans le processus de prise de décision que réclame un tel dossier qui concerne l'ensemble des structures de la FNATH et conformément aux engagements pris lors du Congrès de juin 2015.

Effectif en fin d'année (en nombre de salariés)



Salariés affectés au siège (sur effectif total)



3

Diversifier les ressources de l'association

La FNATH reste financée majoritairement par ses adhérents. Depuis de nombreuses années la fédération nationale diversifie ses ressources, en développant les subventions de la part des pouvoirs publics, mais aussi en cherchant d'autres sources de financement.

La situation économique générale, la tenue d'un congrès national, puis d'un congrès national extraordinaire ont fortement pesé sur l'action de développement et les finances de la FNATH en 2015 et plus.

Le report de la restructuration des services, au début d'année 2016 a également pesé sur les performances d'ensemble du siège fédéral et des comités départementaux qui lui sont rattachés. Quant aux structures départementales, le manque de moyens humains et matériels freine leur engagement dans des opérations périphériques à l'action de défense et de conseil des adhérents.

FNATH recyclage : un partenariat aménagé

■ La renégociation des conditions de prises en charge et de commissionnement de la collecte de portables et de cartouches d'imprimantes n'a pas eu d'influence sur l'évolution des résultats de cette opération en 2014. Elle n'est portée que par un nombre extrêmement limité de structures départementales. On constate toutefois en 2015, une légère progression du chiffre d'affaires de cette opération (+ 9,60 %).



Tombola nationale : une valeur sûre



Grande tombola d'automne 2015
UNE CHANCE POUR VOUS,
UNE CHANCE POUR NOUS...

■ L'opération tombola 2015 qui s'est déroulée au printemps et à l'automne a été particulièrement réussie.

A l'occasion de notre grande tombola de printemps, ce sont 1850 joueurs (2000 joueurs en 2014) qui ont été enregistrés, soit un taux de retour d'un peu plus de 9%. Les recettes « tombola de printemps » sont en légère diminution puisqu'elles passent de 55 k€ en 2014, à 53 k€ en 2015.

Nous avons réservé notre grande tombola d'automne, aux adhérents des comités rattachés au siège fédéral, en privilégiant le caractère local de ce tirage, et aux joueurs fidèles depuis plusieurs années à cette opération. Avec plus de 2 500 joueurs nous avons enregistré un taux de retours de 12,93% contre 6,27% à l'automne 2014 et un chiffre d'affaires de plus de 72 k€ de recettes, contre 30 k€ en 2014.

Avec des recettes tombola en 2015 supérieur à 125 k€ contre 84 k€ en 2014, nos objectifs prévisionnels sont largement dépassés. Ils participent concrètement au financement de nos différentes actions en faveur de tous les accidentés de la vie.

Partenariats

■ L'élaboration d'un réseau de partenaires étoffé s'avère donc indispensable. Cette ouverture vers de nouveaux partenaires s'est concrétisée par des recettes publicitaires liées aux insertions dans *À Part Entière*. Les recettes publicitaires se sont élevées cette année à 7 k€, contre 21k€ l'année dernière.

Notre partenariat ADL Partenaires (abonnements à prix réduits et Soliland (achats à prix réduits) sont en fortes augmentation en 2015 (19 k€ contre 5 k€ en 2014). De même nos recettes tirées des partenariats MATH Prévaris et Axa Épargne-Handicap sont en progression.

La diversité des offres incluses dans Fnathservices a été consolidée en 2015, par le renouvellement des principaux partenariats. On note, par ailleurs, sur le dernier trimestre, une augmentation sensible des demandes de nos adhérents pour bénéficier des services offerts, en matière de tourisme social et d'assurances.

Ainsi, nous sommes demeurés tout au long de l'année à l'écoute des nombreux adhérents qui ont contacté le siège fédéral, à la suite de la consultation du site Fnathservices.com.

Legs, donations & assurance vie

■ Présents depuis plusieurs années dans ce secteur, nous avons bénéficié dans le courant de l'année 2015 de deux contrats d'assurances pour des montants respectifs de 157 k€ et 117 k€ et un legs est en cours d'instruction.

Marie-Ange Charras, au siège national, se charge de l'instruction des dossiers legs, et demeure à l'écoute de l'ensemble des groupements pour les conseiller utilement sur ces questions. L'une des premières exigences pour la FNATH est de faire savoir auprès de ses adhérents qu'elle existe et qu'elle est habilitée à recevoir des legs ou à bénéficier d'assurances vie. Dans ce cadre, nous avons, en 2015, construit une nouvelle page internet, dans la zone adhérent, pour notre site institutionnel et figurons sur les principaux guides des dons et legs publiés chaque année.

FNATHY

■ En fin d'année 2015, la traditionnelle opération de Noël, « FNATHY solidarité » a été reconduite. Elle a permis de distribuer environ 1200 FNATHY (contre 500 en 2014). La plupart seront remis à des enfants hospitalisés, le reliquat étant constitué par des ventes directes aux adhérents (650 FNATHY au total).



Collectes & dons

■ L'opération de phoning conduite en 2014, auprès des adhérents non à jour de cotisation qui avaient été radiés par les groupements, a permis de générer pour la fédération nationale 1400 nouveaux donateurs pour un montant de 35 k€ et de reconquérir 850 adhérents, pour un chiffre d'affaires de 54 k€ entièrement reversés aux structures départementales et intégrés à nos ventes de cartes.

En 2015, la FNATH a lancé 5 appels auprès de ses donateurs et des adhérents des comités sur les thèmes suivants :

LE BILAN
DES ACTIONS
REVENDICATIVES 2014
ET PERSPECTIVES 2016

LA SITUATION
DES AIDANTS
FAMILIAUX

LA FNATH
DÉFENSEUR N°1
DES VICTIMES
EN FRANCE

LA PRÉVENTION
DES ACCIDENTS
DE LA ROUTE

LA PRÉVENTION
DES ACCIDENTS
QUOTIDIENS

L'OPÉRATION
FNATHY
SOLIDARITÉ

Elle a ainsi collecté 2521 dons, pour un total de 131 k€, contre 160 k€ en 2014. Cette baisse s'explique principalement par l'utilisation exclusive de mailing, alors qu'en 2014, le phoning avait été largement utilisé dans nos campagnes. De même, et pour les mêmes raisons, le coût des collectes en 2015 a été également plus limité qu'en 2014.

4

Défendre les acquis et faire progresser les droits

C'est, de manière générale, pour l'amélioration des conditions de vie des personnes accidentées de la vie, que la Fédération s'est mobilisée tout au long de l'année 2015, par des contacts réguliers avec les pouvoirs publics, les parlementaires ou bien d'autres acteurs partenaires (institutions, associations, organisations syndicales...).

■ Cela nous a conduit à intervenir, proposer, contester, échanger avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels sur de nombreux sujets, notamment la mise en accessibilité des établissements recevant du public, le maintien des maisons départementales des personnes handicapées et l'amélioration de leur fonctionnement, la défense des droits des victimes du travail, la prévention et l'indemnisation de tous les risques professionnels (qu'il s'agisse des troubles musculo-squelettiques, de l'amiante, du risque routier ou bien encore des risques agricoles notamment avec l'utilisation des pesticides), la prévention de la désinsertion professionnelle et l'augmentation du taux de chômage des travailleurs handicapés ou bien encore l'accès aux soins pour tous partout.

■ En 2015, la FNATH a obtenu le retrait de mesures défavorables à ses adhérents (comme un nouveau mode de calcul de l'allocation aux adultes handicapés, projet finalement abandonné par le gouvernement), le maintien d'un certain nombre d'acquis (comme le maintien de la possibilité pour la FNATH d'assister ou de représenter ses adhérents devant les tribunaux sociaux, à confirmer toutefois en 2016), la prise en compte de la situation particulière des personnes handicapées dans des réformes (ainsi, le report de l'âge de départ en retraite prévu dans la réforme des retraites complémentaires ne concerne pas les travailleurs handicapés) ou enfin l'amélioration de la législation (avec par exemple l'abaissement du taux d'incapacité qui permet de bénéficier de la retraite anticipée).

- L'action revendicative de la FNATH s'appuie sur un nombre réduit de salariés, un partenaire avocat qui nous apporte ses compétences techniques, ainsi qu'un nombre accru de bénévoles s'impliquant dans la représentation de notre association dans l'ensemble des instances, commissions, conseils ou groupes de travail, dans lesquels la FNATH, en raison de sa représentativité, est appelée à siéger et à exprimer ses positions.

LE SUJET QUI A LE PLUS MOBILISÉE NOTRE ASSOCIATION EN 2015

■ Réforme des juridictions sociales

La réforme des juridictions sociales, incluse dans le cadre du projet de loi sur la Justice du XXI^e siècle, peut avoir potentiellement d'importantes répercussions sur notre activité. La FNATH a ainsi rédigé un document composant une dizaine de propositions d'amendements qu'elle a transmis au gouvernement, ainsi qu'aux parlementaires.

Le débat en première lecture a eu lieu au Sénat cette semaine. Contre l'avis du gouvernement, les sénateurs ont supprimé le renvoi à une ordonnance. Les sénateurs ont ainsi créé un tribunal des affaires sociales rattaché au siège de chaque TGI. Cette rédaction a le mérite de conserver les mêmes acteurs

(et donc la FNATH) pour représenter et assister les justiciables.

Toutefois, cette rédaction a été adoptée contre l'avis du gouvernement, qui souhaitera donc vraisemblablement, lors du débat à l'Assemblée nationale qui se déroulera en 2016, revenir sur la rédaction initiale. La ministre, démissionnaire depuis, a par ailleurs avoué que si le gouvernement avait déjà « réfléchi aux questions posées », il n'y avait pas à ce jour « d'éléments suffisants pour trancher ». Cela confirme la critique que faisait de la FNATH face à cette réforme qui, bien qu'indispensable, semble bâclée et inachevée.

■ La prévention des risques professionnels

Le 3^e plan santé-travail (2016-2020) a été présenté le 8 décembre lors du conseil d'orientation sur les conditions de travail. Autour de 3 axes et 10 objectifs opérationnels, ce plan se veut ambitieux, tant dans sa conception, qui a associé les partenaires sociaux, mais en excluant les associations de victimes du travail, que dans sa mise en œuvre.

Membre du COCT, la FNATH considère positivement le contenu de ce plan. L'existence même d'un plan souligne la volonté de traiter de manière collégiale et décloisonnée l'amélioration des conditions de travail et la qualité de vie au travail. La FNATH est aussi particulièrement satisfaite que la

question de la prévention de la désinsertion professionnelle soit un objectif majeur de ce plan.

La FNATH a toutefois attiré l'attention de la ministre sur la primauté que le plan souhaite donner à la prévention au profit de l'indemnisation des victimes du travail. Si on ne peut que soutenir cette volonté politique – il vaut toujours mieux prévenir que guérir –, cela ne doit pas se traduire à court, moyen ou long terme par une diminution de l'indemnisation, qui n'est déjà pas à la hauteur des besoins. Or, à budget constant voire en constante diminution, investir dans la prévention n'est pas sans conséquences sur l'indemnisation des victimes du travail, qui mériterait au contraire d'être améliorée en de nombreux points (indemnisation des petits taux, aide humaine, préjudice professionnel, etc.).

Le succès d'un tel plan repose sur trois conditions : un portage politique fort, une déclinaison concrète dans les régions et des moyens adéquats. La ministre s'est engagé à faire des questions de santé au travail un axe fort de son action. En revanche, concernant les moyens humains et financiers qui lui sont consacrés et qui constituent les conditions de son effectivité, la FNATH ne peut être à ce stade que dubitative.

■ La mise en accessibilité des ERP

La mise en œuvre des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) est entrée en vigueur

■ L'action européenne de la FNATH

Membre du Conseil Français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE), la FNATH s'implique sur les questions européennes et internationales, avec le suivi notamment de l'application de la convention des Nations-Unies pour les personnes handicapées.

Parmi les éléments marquants de cette année, on peut noter la publication et l'analyse de l'Acte européen d'Accessibilité, publié en décembre. Cet acte fait suite aux recommandations rendues par le Comité des Droits des personnes handicapées appelant l'Union européenne à adopter ce texte et ainsi à franchir un pas supplémentaire vers la mise en œuvre de la Convention.

Le CFHE suit également l'accueil des personnes handicapées en Belgique. Pour cela, il a organisé en mars et décembre des réunions avec les associations belges, pour faire le point sur le nombre de personnes accueillies et le suivi de l'accord entre les deux pays.



Conseil Français
des personnes Handicapées
pour les questions Européennes

L'accès aux soins pour tous



La désertification médicale que connaissent certains territoires suit une tendance inquiétante depuis plusieurs années. Les différentes mesures incitatives ne fonctionnent pas.

Certains nient encore l'existence de déserts médicaux. Il y a pourtant bien aujourd'hui des déserts médicaux, y compris en ville. Car un désert médical n'est ni un territoire dépeuplé, ni forcément un territoire enclavé, péri-urbain, ou délaissé par les services publics. Un désert médical est un territoire habité par une population qui peine à accéder aux soins médicaux.

Début novembre, le CISS, la FNATH et l'UNAF organisaient une journée de réflexion avec des représentants des médecins mais aussi des parlementaires ou économistes de la santé pour aborder cette question. Contrairement à ce qui existe pour d'autres professions libérales de santé, il n'existe aucun dispositif qui tente de réguler l'installation des médecins par des critères d'encadrement tenant compte du rapport entre la densité médicale et la densité de population dans les territoires.

Pourtant, des dispositifs de ce type sont appliqués à d'autres professions de santé. Pour les infirmiers, dans le cadre d'un conventionnement avec l'Assurance maladie qui prévoit notamment qu'un infirmier envisageant de s'installer en exercice libéral dans une zone « surdotée » ne le peut que si un infirmier libéral cesse son activité dans cette même zone. Pour les pharmaciens, l'installation d'une nouvelle officine dans un territoire est conditionnée à une autorisation administrative délivrée par l'Agence régionale de Santé en fonction du nombre d'habitants.

Un sondage réalisé à l'occasion de cette journée par BVA nous apprend que 7 personnes sur 10 considèrent à la fois que les règles de répartition des médecins sur le territoire ne prennent pas assez en compte les besoins des patients, mais aussi que les pouvoirs publics devraient intervenir pour réguler cette répartition. Cela reste pourtant un sujet tabou !

Il est temps de redonner la parole aux victimes du travail !

(Résolution revendicative adoptée lors du 47^e congrès national)

La santé au travail n'a jamais été autant au cœur des débats des politiques, mais aussi des préoccupations de nos concitoyens. Pour autant, les droits des victimes du travail reculent. Les rares améliorations annoncées relèvent de la pure communication. Réunis en Congrès national, les délégués de la FNATH ont souhaité rappeler leur revendication afin de faire des victimes du travail des citoyens à part entière et non des citoyens de seconde zone.

Les victimes du travail ont le sentiment d'être incomprises par une société qui a choisi depuis trop longtemps de détourner le regard de la réalité de leur quotidien et de leur indemnisation. Contrairement à une image fréquemment répandue, les victimes du travail ne sont pas une caste de « privilégiés sociaux ». La FNATH ne peut plus admettre qu'elles restent sous-indemnisées, pour l'éternité, sur la base d'une loi qui date de 1898, contemporaine de Zola...

Depuis 1921, la FNATH se mobilise pour faire avancer le droit des mutilés du travail.

Près d'un siècle après, et malgré des améliorations obtenues au fil des années, la FNATH appelle de ses vœux un large débat public sur l'indemnisation des victimes du travail. Le temps est venu d'agir et de faire de cette question un enjeu majeur de la politique sociale et des programmes des partis politiques, en particulier à l'horizon des prochaines échéances électorales.

Mais ce n'est pas simplement dans la perspective des prochaines élections que la FNATH souhaite se placer. C'est dès à présent et avant même la fin du quinquennat qu'il convient de faire avancer les droits des victimes du travail. Car elles ne peuvent plus attendre !

La FNATH se félicite que le débat public ait d'ores et déjà commencé sur la question de l'épuisement professionnel, voire de l'indemnisation des pesticides, même si les mesures adoptées restent particulièrement timorées et peu efficaces.

Si les questions de la santé au travail semblent être de plus en plus sur le devant de la scène, les actions concrètes relèvent davantage de reculs sociaux que de progrès : citons à ce titre, sans être exhaustif, la non revalorisation des rentes accidents du travail et maladies professionnelles, les difficultés accrues pour faire reconnaître l'origine professionnelle d'un accident ou d'une maladie, les modifications du tableau des maladies professionnelles consacrées aux troubles musculo-squelettiques, la réforme programmée du barème d'incapacité, la fermeture de nombreux TCI qui rend encore plus difficile l'accès aux droits, les nombreux dysfonctionnements des comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles ou bien encore la politique de recours systématiques des CPAM.

Les améliorations à apporter sont multiples et urgentes. La FNATH appelle les parlementaires et les partenaires sociaux à mener une réflexion sociétale et partagée sur le sort réservé aux victimes du travail, et notamment la nécessité de laisser de côté l'indemnisation forfaitaire pour passer à une indemnisation intégrale.

Sans attendre, des mesures concrètes doivent être prises, d'autant plus que la branche accidents du travail et maladies professionnelles est excédentaire. Parmi

ces mesures qui pourraient être prises rapidement, les délégués de la FNATH insistent sur la véritable mise en œuvre de la décision du conseil constitutionnel, octroyant une réparation intégrale en cas de faute inexcusable, mais toujours peu appliquée.

**AU-DELÀ,
IL S'AGIT
EN PARTICULIER :**

- 1/ d'améliorer l'indemnisation** de l'aide humaine,
- 2/ de réformer en profondeur les tribunaux des affaires de la sécurité sociale** et du contentieux technique, afin de leur donner les moyens nécessaires à leurs missions,
- 3/ de prendre véritablement en compte l'incidence professionnelle d'un accident ou d'une maladie**, alors que 120 000 personnes sont licenciées chaque année pour inaptitude,
- 4/ de supprimer la règle dite du « taux utile »**, qui minore l'indemnisation des victimes,
- 5/ de réfléchir pleinement aux rôles des médecins conseils** dans les CPAM,
- 6/ de prévoir une véritable revalorisation des rentes**, pensions et revenus de remplacement,
- 7/ de faire évoluer le système complémentaire** créé en 1993 à la demande de la FNATH afin de réformer le fonctionnement des CRRMP mais aussi de simplifier les conditions d'accès par la suppression du taux d'incapacité nécessaire. La suppression de la condition liée au taux semble particulièrement nécessaire pour les maladies psychosociales.

Principales instances ou commissions dans lesquelles la FNATH est représentée

Ne sont présentés ici que les commissions, conseils et instances pérennes dans lesquels siège la FNATH, à l'exclusion des groupes de travail ponctuels.

HANDICAP

Conseil national consultatif des personnes handicapées :

Arnaud de Broca et Alain Dubois ;
Michèle Chataigner et Alain Prunier (commission emploi) ; Arnaud de Broca (animateur de la commission accessibilité) ; Alain Dubois (commission organisation institutionnelle).

AGEFIPH : conseil d'administration, bureau (vice-président jusqu'en septembre 2015), commission d'études des conventions nationales, commission des études et des évaluations, commission innovation, et à partir de septembre 2015, animation de la commission communication, Arnaud de Broca

FIPHFP : comité national, commission des aides, commissions des partenariats et commission de la communication, Florian Guzdek

CNSA : conseil, Arnaud de Broca ; commissions et groupes de travail, Alain Dubois.

Comité d'entente des associations de personnes handicapées :

groupe des porte-parole, comité plénier et animation du groupe de travail sur la loi santé, groupe de liaison avec le Défenseur des Droits, Arnaud de Broca

Conseil Français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE) :

Arnaud de Broca, trésorier.

Collectif sur l'emploi accompagné :

François Verny

Collectif sur l'accessibilité universelle :

François Verny

SANTÉ AU TRAVAIL

Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT) :

Arnaud de Broca

Commission des maladies professionnelles :

François Martin,
puis Alain Prunier

Commission nationale de prévention des salariés agricoles et Conseil supérieur des prestations sociales agricoles :

Alain Prunier, titulaire,
Michèle Chataigner, suppléant.

Conseil d'administration de l'Andeva :

François Martin

Conseil d'administration et comité d'orientation sur les conditions de travail de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail :

François Martin, titulaire,
Michèle Chataigner, suppléant.

Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA), conseil d'administration et groupes de travail :

Zehira Ben-Ahmed
et Alain Prunier (titulaires),
Michèle Chataigner
et Yannick Carney (suppléants)

Comité de surveillance du fonds de cessation anticipée d'activités des travailleurs de l'amiante :

François Martin

SANTÉ

Collectif interassociatif sur la santé :

bureau et conseil d'administration,
Arnaud de Broca ; commission technique permanente et groupe de travail sur la formation des usagers du système de santé, François Verny ; autres groupes de travail, Karim Felissi

Conférence nationale de santé :

Michèle Chataigner

Conseil de la CNAMTS :

Karim Felissi (titulaire),
Philippe Lambert (suppléant
et vice-président
de la CORPASS)

Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie :

Karim Felissi

Office national d'indemnisation des accidents médicaux et Observatoire des risques médicaux :

Alain Prunier.

Convention AERAS :

Karim Felissi

Groupes de travail auprès de l'Institut National du Cancer :

François Verny

Comité national de réduction du tabagisme :

Arnaud de Broca

DIVERS

Commission nationale consultative des Droits de l'Homme :

Arnaud de Broca

Groupes de travail auprès de la direction de la sécurité routière :

François Verny

5

Renforcer l'accès aux droits des accidentés de la vie

Chaque année, la FNATH facilite l'accès aux droits de plus de 15000 personnes, qu'il s'agisse de démarches amiables ou de procédures contentieuses, l'association pouvant assister et représenter ses adhérents notamment devant les tribunaux du contentieux de l'incapacité et des affaires de la sécurité sociale.

Ce rapport présente uniquement l'activité du service juridique fédéral et ne donne donc pas une image fidèle de l'ensemble de l'activité juridique réalisée sur le terrain par les sections locales et associations départementales, interdépartementales et régionales de la FNATH en faveur de l'accès aux droits des personnes accidentées de la vie.

■ La restructuration de la fédération a déjà eu un impact sur le travail des rédacteurs juridiques qui ont reçu moins de dossiers que l'année précédente, la baisse des affaires nouvelles se faisant surtout ressentir au cours du second semestre de l'année 2015. L'activité du service juridique fédéral est en effet, depuis 2012, principalement centrée pour répondre aux besoins des comités départementaux. Or, ces derniers ont peu à peu ralenti la prise de nouvelles adhésions du fait de leur réorganisation et les procédures de constitution de nouveaux groupements ou de rattachement à des groupements limitrophes.

■ Le service juridique fédéral, au complet en 2015 a mis à profit cette baisse de dossiers pour améliorer son rôle de conseil et d'expertise auprès de l'ensemble des structures départementales. Une collaboratrice qui avait été absente à partir du premier trimestre 2014 du fait de son départ en maternité, était de retour en janvier 2015. Le service était alors au complet, composé de 4 rédacteurs ainsi que du responsable juridique et d'une secrétaire à mi-temps, ce qui permettait de traiter les dossiers de façon approfondie et dans des délais limités.

La part des dossiers des comités en baisse

■ L'année 2015 est marquée par une baisse de nouveaux dossiers de l'ordre de 25 % puisque de 1160 nouvelles affaires transmises au service juridique fédéral en 2014, on passe à 863 en 2015.

■ Cette baisse de dossiers s'explique principalement par la réorganisation des comités départementaux. Ainsi, certains d'entre eux ont déjà été, dès le début de l'année 2015, rattachés à des groupements limitrophes, qui transmettent moins de dossiers au service juridique pour rédaction de mémoires ou de conclusions. D'autres comités, dans l'attente de leur rattachement à des groupements limitrophes ou de leur constitution en groupements autonomes, ont ouvert moins de nouveaux dossiers en 2015, privilégiant

un suivi par les groupements limitrophes sur l'année 2016.

Cela explique un recul progressif du poids des comités dans l'activité juridique fédérale.

■ Quant au nombre d'affaires transmises par les groupements départementaux, on note également une légère baisse des dossiers transmis, moins importante toutefois que la baisse générale constatée, ce qui suppose une sollicitation plutôt constante. Une augmentation des dossiers transmis est toutefois remarquée à partir de la fin d'année 2015.

■ Certains groupements ont tendance à solliciter le service juridique fédéral presque uniquement pour pouvoir avoir accès aux avocats partenaires avec lesquels la Fédération a mis en place des conventions d'honoraires à des tarifs privilégiés (Maître Tourbier pour la CNITAAT, Maître Bauer-Violas pour la Cour de Cassation). Tandis que d'autres groupements

départementaux restent attachés aux analyses juridiques détaillées du service fédéral. Deux à trois groupements ont sollicité régulièrement le service juridique fédéral pour la rédaction de conclusions.

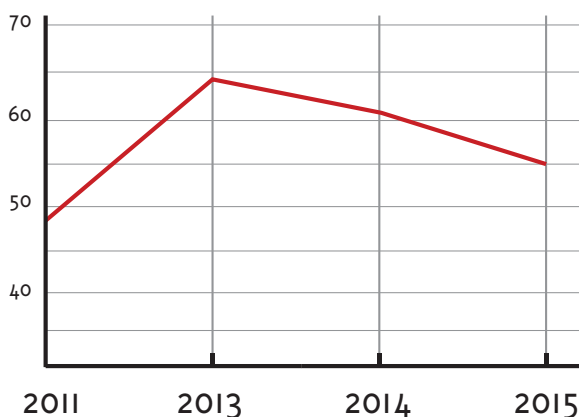
Les missions du service juridique fédéral

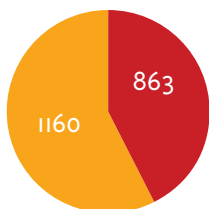
■ Les missions du service juridique fédéral restent principalement centrées sur le traitement des dossiers avec un nombre de courriers émis toujours important, égal à 3618 en 2015, et un nombre de conclusions égal à 631 sur l'année soit une soixantaine de mémoires mensuels.

■ Sur la forme même des affaires traitées, comme en 2014, les 2/3 des demandes portent sur de la rédaction de conclusions, tandis que le tiers restant porte sur un avis conseil détaillé qui débouche toutefois régulièrement sur des conclusions. La charge de travail générée par les dossiers transmis au service juridique fédéral demeure donc importante.

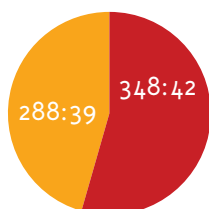
■ La tendance relative à l'augmentation de la technicité des dossiers communiqués et la multiplication des litiges au sein de chaque dossier se confirment.

Poids des dossiers transmis par les comités départementaux

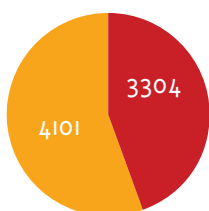




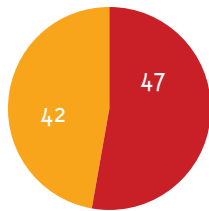
Nouvelles affaires



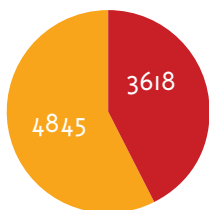
Hotline (durée totale)



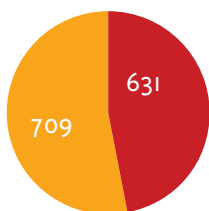
Courriers reçus



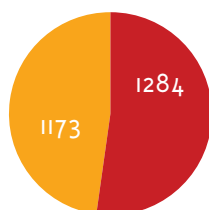
Circulaires



Courriers envoyés



Conclusions rédigées



Hotline (nb d'appels)

La typologie des litiges

■ Parmi les nouvelles affaires adressées en 2015 au service conseil et défense (863), on note une baisse par rapport à 2014 (1160 dossiers). Toutefois, la faute inexcusable de l'employeur occupe une place importante au vu du nombre de dossiers reçus tant dans le régime général que le régime agricole. On note même une légère progression (2,32 %) des nouveaux dossiers par rapport à 2014. Ce contentieux se déploie, mais dans une moindre mesure dans les régimes spéciaux (S.N.C.F, les marins, E.D.F.).

■ Les dossiers de refus de reconnaissance d'accidents de travail, notamment les malaises, les dépressions, les suicides ainsi que les accidents de trajet, augmentent fortement. Concernant les maladies professionnelles, la plupart des dossiers concerne des pathologies désignées dans un tableau mais pour lesquelles il est nécessaire de recourir au système complémentaire.

■ Les demandes et recours des fonctionnaires titulaires, notamment les territoriaux et les hospitaliers, sont en légère augmentation (1,74 %). Ceux-ci sont de plus en plus confrontés à des décisions de refus concernant les congés, les accidents de service, les maladies professionnelles mais également les inaptitudes et les pensions, etc. Ces dossiers font l'objet de recours gracieux motivés, et de requêtes près des tribunaux administratifs pour obtenir l'annulation et l'indemnisation intégrale des préjudices des agents.

CNITAAT

■ En 2014, la collaboratrice fédérale en charge notamment de plaider les dossiers de nos adhérents a été victime d'un accident de la circulation. N'ayant pu reprendre ses fonctions par la suite, il a été décidé à partir de juin 2014, d'étendre à la CNITAAT le partenariat existant au profit des adhérents de la Somme avec le cabinet d'avocat de Maître Tourbier situé à Amiens.

■ En 2015, la collaboration avec Maître Tourbier s'est poursuivie. La grande majorité des dossiers est plaidée par Maître Tourbier contre seulement quelques-uns qui sont jugés sur pièces le jour de l'audience.

■ A partir du mois de juin 2014, 176 dossiers ont été plaidés par notre avocat partenaire et 391 dossiers ont été plaidés durant l'année 2015.

Les délais

■ Les engagements du service de conseil juridique fédéral demeurent les suivants depuis de nombreuses années : répondre en général sous 48 heures et, au pire, en quelques jours, aux questions simples qui lui sont posées par mail, par fax, ou encore par téléphone. Concernant des problématiques plus complexes, rédiger des analyses détaillées en moins d'un mois à compter de la réception d'un dossier. Enfin, traiter au maximum sous deux mois les dossiers transmis pour la rédaction de conclusions.

■ S'agissant des demandes de renvoi, les rédacteurs s'attachent à ce qu'elles restent très exceptionnelles.

**UNE RÉPONSE
SOUS 48 HEURES
OU EN QUELQUES
JOURS**

Des actions pénales à poursuivre



■ Pour les affaires les plus graves (décès, taux d'incapacité important, affaires de harcèlement moral, etc.), la FNATH se constitue partie civile à côté des groupements et des victimes.

■ Dans la majorité de ces affaires, les employeurs peu scrupuleux de la sécurité au travail sont condamnés à des dommages et intérêts, à des amendes pouvant aller jusqu'à 15 000 €.

■ En 2015, la FNATH a dans deux affaires pénales obtenu la condamnation de l'employeur à réparer son préjudice moral à hauteur de 500 € et à l'article 475-1 du code de procédure pénale à hauteur de 600 €.

■ Si de telles actions méritent d'être développées pour l'avenir dans l'intérêt des victimes, ne serait-ce que pour inciter les employeurs au respect des règles de sécurité, elles permettent également de faire connaître davantage la FNATH au plus grand nombre.

■ En outre, les victimes qui ont obtenu la reconnaissance de la culpabilité de leur employeur pourront obtenir la faute inexcusable et la réparation plus complète de leurs préjudices.

Développer et améliorer l'information

■ Au total, 66 circulaires ont été diffusées en 2015, soit 24 de plus qu'en 2014.

■ En parallèle, la hotline juridique s'adressant à l'ensemble des structures de la FNATH, assurée tous les jours de la semaine, a généré 1040 appels en 2013, 1173 appels en 2014, et 1284 appels en 2015. Cela fait plus de 100 appels de plus d'année en année. En nombre d'heures cela représentait 288 heures en 2014 et 348 heures en 2015. Le succès grandissant d'une année sur l'autre de la hotline montre que ce dispositif répond à un véritable besoin de nos structures.

■ En 2015, le service a élaboré un travail de fond sur la jurisprudence récente de la CNITAAT. Ainsi, sous forme de tableau publié dans l'intranet, de la jurisprudence y est listée en fonction du thème avec son apport.

■ Les groupements nous font également remonter, de manière irrégulière, des jurisprudences qu'ils ont pu obtenir. Celles-ci sont utiles et bien entendu intégrées dans l'intranet. Les groupements ne doivent pas hésiter à nous communiquer davantage encore de jurisprudences.

■ Enfin, des lettres types en droit privé et en droit public

ont été établies et mises en ligne. Il suffit simplement de les personnaliser et de les adresser ensuite à la juridiction concernée.

■ L'année 2015 a été marquée par la réorganisation de la FNATH et les incertitudes que celle-ci a fait naître auprès de nombreuses structures départementales. Le rôle du service juridique fédéral est amené à évoluer fortement en 2016 en faisant de la reconfiguration des comités départementaux, pour passer d'un rôle principal de traitement de dossiers et de rédaction de conclusions et de mémoires à un rôle d'animation, de coordination et d'impulsion de stratégie juridique au plan national relayée par l'ensemble des services juridiques locaux, dans le seul but de renforcer l'accès aux droits des personnes handicapées, accidentées, malades et invalides.

Illustrations de quelques-uns de nos succès

De nombreux adhérents ont pu obtenir gain de cause dans leur affaire, notamment grâce à l'analyse et à l'aide dans la rédaction des conclusions apportées par le service juridique fédéral.

Voici quelques exemples de jugements obtenus en 2015 :

JUGEMENT TASS DE LYON DU 28.01.2015 (obtenu pour Groupement 69) : action de l'épouse et du fils d'une victime d'un AT mortel (écrasement par le couvercle de la machine sur laquelle il travaillait). La faute inexcusable de l'employeur est reconnue du fait de plusieurs manquements à la sécurité de l'employeur (document d'évaluation des risques, non-conformité de la machine, absence de consignes de sécurité). La veuve obtient une indemnisation de son préjudice moral égale à 40 000 €, et de 30 000 € pour son fils.

JUGEMENT TASS DE CHARTRES DU 20.11.2015 (obtenu pour Comité 28) : reconnaissance d'une faute inexcusable de l'employeur pour un apprenti mineur affecté à une scie circulaire sans avoir au préalable reçu une formation à la sécurité renforcée.

JUGEMENT TCI DE MONTPELLIER DU 21.04.2015 (obtenu pour Comité 11) : notre adhérente a obtenu une IPP de 35% dont 15% de taux socio-professionnel (au lieu de 10% d'IPP initiale) sans même faire valoir un licenciement pour inaptitude mais un risque de perte d'emploi du fait d'une gêne importante lors de son activité professionnelle entraînant de fréquents arrêts de travail, et une baisse de rémunération du fait de son impossibilité d'effectuer des astreintes.

JUGEMENT TASS DE SAINT-ETIENNE DU 16.02.2015 (obtenu pour Comité 42) : notre adhérent obtient après près de 4 ans de procédure la reconnaissance de sa MP n°98 (hernie discale). Il déclare sa maladie en 2011 mais la CPAM considère qu'il n'est pas exposé de façon habituelle puisqu'il n'effectue de la manutention de charges lourdes qu'une à deux fois par semaine. La MP est finalement reconnue par le TASS après avis d'un nouveau CRRMP qui a pu prendre connaissance d'un solide dossier démontrant que la manutention était habituelle car fréquente et régulière (bien que non quotidienne).

JUGEMENT TASS DES HAUTES-PYRÉNÉES DU 18.06.2015 (obtenu pour Comité 64) : Notre adhérente habitant à Pau obtient le remboursement de frais de transport pour aller se faire soigner à Paris alors que la CPAM limitait la prise en charge de ces frais à un trajet Pau-Toulouse. Le Tribunal retient toutefois notre argumentation selon laquelle la prise en charge par la CPAM est en fait moins coûteuse si les soins sont suivis par les praticiens de Paris qui ont une meilleure connaissance du dossier permettant ainsi des hospitalisations plus courtes, des déplacements moins fréquents et des prescriptions moins onéreuses.

6

Former les bénévoles

La formation des bénévoles fait partie des projets importants adoptés lors des congrès qui se sont tenus en 2015. Elle se développera donc dans le courant de l'année 2016. Toutefois, dès 2015, de nombreuses formations ont été organisées pour les bénévoles de l'association, comme le prouvent certains exemples rappelés ici dans ce rapport.

La santé au travail, partie intégrante du système de santé

■ Dans le cadre d'une convention signée avec l'ARS Bourgogne, et en partenariat avec l'URIOPSS de Bourgogne, la FNATH a organisé quatre journées de formation sur le thème de la santé au travail dans chacun des départements de la Bourgogne.

■ Ces journées de formation avaient pour finalité de permettre aux représentants des usagers de comprendre l'organisation du système de santé en France, de favoriser l'implication des représentants d'usagers et leur contribution à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des décisions prises et, enfin, sensibiliser

le grand public sur l'impact des conditions de travail de la santé publique.

■ Au total, une soixantaine de bénévoles, certains provenant d'autres associations, ont participé à ces formations qui se sont déroulées à Nevers, le 23 avril, à Dijon le 27 mai, à Auxerre le 2 juin et à Montceau-les-Mines le 29 octobre.

■ Les participants se sont montrés intéressés par la partie sur la santé au travail : les acteurs de la prévention dans et hors de l'entreprise, les obligations et droits de chacun et les exemples donnés sur les TMS et les pesticides.

Formation des usagers du système de santé

■ Avec l'appui de l'ARS PACA et de l'ARS Centre, la FNATH a organisé des sessions de formation dans ces deux régions tout au long de l'année afin d'informer les représentants des droits des usagers sur l'ensemble des textes. A la demande du groupement de la Dordogne, cette formation a également été réalisée dans ce département en décembre 2015.

■ Par une meilleure information des représentants d'usagers (RU), la finalité poursuivie est d'améliorer le sort des usagers,

de leur faire connaître et respecter leurs droits. Il s'agit d'une information globale afin de donner des notions de base, plutôt que d'une formation poussée sur l'ensemble des thématiques. Partant du principe que les secteurs sanitaires et du médico-social restaient cloisonnés et que la FNATH faisait partie des rares associations intervenant dans les deux secteurs, l'ambition de ces formations était de permettre une vision d'ensemble des droits des usagers pour les différents représentants. L'intitulé de cette formation était : « Mieux connaître les droits des usagers dans les établissements de santé et les établissements médico-sociaux ».

■ Au total dix journées de formation ont été organisées dans cette région : à Blois le 20 avril, à Toulon, le 3 juin 2015, à Nice le 4 juin 2015, à Montoux (Vaucluse) le 10 juin, à Orléans le 23 septembre, à Lucé (Eure-et-Loir) le 19 novembre, à Martigues le 23 novembre, à Manosque le 24 novembre, à Bourges le 1^{er} décembre et à Gap le 15 décembre.

■ La formation était articulée autour de plusieurs axes : le statut du représentant des usagers du système de santé, avec un historique de l'évolution des normes législatives, les droits des usagers du système de santé, l'organisation sanitaire et les droits des usagers dans les établissements médico-sociaux.

■ Les retours des participants étaient positifs et ont permis de souligner le fait que ces journées aient permis d'apporter des informations sur le rôle des instances où peuvent siéger les représentants d'usagers ainsi que sur le droit des usagers du système de santé et du médico-social.

■ Chacune de ces journées s'est terminée sur des échanges entre l'animateur et les participants sur l'investissement nécessaire d'un représentant en termes d'information, sur le lien nécessaire entre la personne mandatée (bilan d'activité, questionnaire) et l'association mandatrice (soutien, formation, etc.), sur l'utilité et l'efficacité de la collaboration entre les associations représentées dans la CRUQPC. Par ailleurs, pour les trois dernières journées, les évolutions dues à la loi Touraine ont pu être évoquées (CRUQPC CDU, conseils territoriaux, création d'une union nationale des associations d'usagers du système de santé, etc.)

■ Les participants ont particulièrement apprécié le fait que ces formations aient été réalisées en proximité, dans des départements où ce type de journée n'est pas si fréquente. Les bénévoles, déjà représentants ou futurs, ont été très interactifs et la présence de membres d'autres associations a été perçue comme très enrichissante que ce soit pour leur expérience de représentants ou dans leurs relations avec leurs associations mandatrices.

Formation des référents emploi

■ Afin de pouvoir échanger avec les membres du réseau des référents emploi, la FNATH a organisé différentes réunions, dont une formation le 21 septembre à Paris avec des intervenants externes. Deux points étaient portés à l'ordre du jour : d'une part, la question de la formation professionnelle par la présentation du fonctionnement d'un centre de rééducation professionnelle (le centre Jean-Pierre Timbaud à Montreuil), et d'autre part l'expérimentation menée par la branche accidents du travail-maladies professionnelles pour l'accompagnement social des victimes du travail dans 5 CPAM.

■ Cette réunion a été appréciée par les référents, d'autant plus que les deux thématiques abordées l'ont été à la suite de propositions émises par de nombreux référents. Pour autant, le nombre d'inscrits, plutôt décevant, s'établissait à une trentaine de participants.

Formation des représentants dans les CPAM

■ En 2015, la FNATH a poursuivi son action d'information et de formation de ses représentants dans les conseils des CPAM.

■ Les actions de formation se sont organisées de la manière

suivante : d'une part, des formations régionales sur une journée, en partenariat avec le CISS et l'UNAF, ce qui nous permet de réduire et de mutualiser les coûts et de s'adresser à nos représentants en proximité avec des intervenants locaux ; d'autre part, une formation de deux jours, début novembre à Paris.

■ La FNATH a réuni ses conseillers (46 personnes présentes) à Paris, le 3 novembre 2015. Ce jour-là, les thématiques suivantes ont été abordées :

- **présentation du PLFSS 2016**
par Philippe Karim Felissi, conseiller juridique et représentant de la FNATH au conseil de la CNAMTS,
- **présentation de l'étude sur les audioprothèses**
par Mathieu Escot, directeur des études de l'*UFC-Que choisir* ?
- **impact du PLFSS sur les complémentaires santé**
par Thomas Blanchette, chef de file de la FNMF à la CNAMTS
- **point sur les CRA, et les négociations multipartites**
sur leur nouvelle configuration sous l'égide du ministère, par Arnaud de Broca, secrétaire général de la FNATH.

■ Organisée par le CISS, la FNATH et l'UNAF, le 4 novembre, avec la participation de 40 représentants de la FNATH, elle avait pour thème cette année : « Déserts médicaux, territoires en tension. De quoi parle-t-on ? Quelles réponses ? ».

■ En 2015, toujours en partenariat entre le CISS, la FNATH et l'UNAF, ont été organisées quatre journées de rencontres entre représentants des usagers en CPAM pour cette première année de leur nouveau mandat afin qu'ils partagent leurs expériences et consolident un partenariat actif et engagé dans un sens commun. Animées en interne par Magali Léo du Ciss, Nathalie Tellier de l'Unaf et François Verny de la FNATH, ces journées se sont déroulées les 13 mars à Tours, 7 mai à Nîmes, 5 juin à Dijon et 30 septembre à Paris.

■ Les objectifs de ces journées étaient de connaître l'histoire de l'Assurance maladie pour en comprendre le fonctionnement actuel, de comprendre le financement des dépenses de santé en France, tant au niveau national qu'au niveau individuel, d'appréhender son mandat de représentant des usagers en CPAM et se situer par rapport aux autres acteurs et d'exercer sa mission de défense des usagers dans les différentes commissions de la CPAM.

7

Prévenir, accompagner, sensibiliser et informer les travailleurs handicapés

Accompagnant les personnes accidentées de la vie, qui au cours de leur vie professionnelle ont un accident ou développent une maladie, qui inévitablement posent des questions de maintien de leur emploi ou de maintien en emploi, la FNATH fait de la question de la prévention de la désinsertion professionnelle un enjeu prioritaire de son action.

Au-delà de l'accompagnement au quotidien des travailleurs handicapés, cela se traduit au plan national par une forte implication au sein du conseil d'administration de l'Agefiph et du comité national du Fiphfp.

■ Mais il s'agit aussi d'organiser différentes actions pour sensibiliser les entreprises à l'emploi des travailleurs handicapés et informer ceux-ci de leurs droits et des acteurs à leur disposition.

Ces actions ont été principalement menées grâce à notre convention conclue avec l'Agefiph.

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Réseau

■ La constitution d'un réseau de référents emploi se fixe pour objectif d'identifier des personnes compétentes sur ces questions, pouvant être des relais sur le terrain. Le réseau actuel des référents est composé principalement de bénévoles, mais aussi de salariés des associations départementales de l'association.

■ Pour animer ce réseau naissant, et qu'il conviendra

de renforcer dans les prochains mois, une lettre d'information mensuelle (« La lettre de l'emploi ») a été réalisée tout au long de l'année 2015, permettant ainsi de donner des informations sur l'actualité dans le domaine de l'emploi ou de la formation des travailleurs handicapés mais aussi de manière plus générale sur toutes questions liées à l'emploi. Cette lettre comporte également des informations sur l'Agefiph, qu'il s'agisse d'informations sur l'offre d'intervention ou bien sur des études menées par l'association, des statistiques, des présentations de rapports publiés sur le sujet... Des réunions d'échange et de formation ont également été organisées.



■ Afin de contacter les personnes les plus éloignées de l'emploi, des réunions d'information ont été organisées dans certains comités avec certains de nos adhérents en arrêt de longue durée, avec l'objectif de leur donner de l'information et de les remobiliser pour l'accès à l'emploi. Lors de ces réunions

d'une durée approximative de deux heures ont été présentés les acteurs de l'emploi, les aides possibles, mais le principal intérêt consistait visiblement dans l'importance de se retrouver et d'échanger. Ces réunions ont dans certains cas été organisées avec des interventions de partenaires extérieurs.

Des journées d'information

■ En 2015, la FNATH a également souhaité mieux informer les travailleurs handicapés et multiplier les occasions et les moyens de communiquer sur ces problématiques. Ainsi un dépliant sur l'emploi a été diffusé aux adhérents, qui ont également pu lire dans *À Part Entière*, une page dédiée aux questions d'insertion professionnelle, de maintien dans l'emploi et d'accès à la formation.

■ Tout au long de l'année 2015, des journées de sensibilisation et d'échanges sur l'emploi ont été organisées, en lien avec les groupements concernés, dans différentes villes de France. L'objectif de ces réunions, également organisées grâce au financement du ministère du travail et de l'agriculture, est de prévenir la désinsertion professionnelle des travailleurs handicapés.

■ C'est aux Herbiers (Vendée), le 19 mai, que la FNATH a commencé le cycle de ces journées. Ce colloque, qui a

rassemblé près de soixante participants, a été animé par Jean-Yves Buteau, secrétaire général du groupement FNATH de la Vendée et permis de faire intervenir notamment des représentants de Pôle Emploi, de l'Agefiph, du Cap emploi. Cela a été l'occasion de faire témoigner un adhérent, maintenu dans son emploi grâce à l'implication de son entreprise.

■ A Rennes, le 15 juin 2015, un deuxième colloque a été organisé par le groupement interdépartemental Ille-et-Vilaine/Côtes-d'Armor à la Maison des associations de Rennes dans son superbe amphithéâtre. Près de cent personnes étaient sur les gradins. Les tables rondes et les débats étaient animés par André Biche de l'APASE, directeur du service médico-social et de suivi en entreprise Fil Rouge. Des adhérents, des partenaires et des entreprises étaient présents pour écouter les débats de la première table ronde sur le maintien dans l'emploi et de la deuxième sur le « rôle de la formation dans le maintien dans l'emploi ou dans la reconversion professionnelle ».



■ Le 15 septembre, le groupement de Seine-et-Marne a organisé à Savigny-le-Temple un colloque. Ce colloque s'est tenu, salle Le Millénaire. La table ronde était très fournie et intéressante avec des représentants de la MDPH, d'un centre de rééducation, du Sameth, d'organisations syndicales de la CRAMIF et de la CPAM. Un large débat a pu avoir lieu avec la salle.

■ Pour écouter les débats organisés tout au long de la journée où sont évoqués tour à tour dans les interventions et au cours des échanges nombreux avec la salle le rôle des associations, les problèmes spécifiques des TPE/PME, la difficile coordination entre médecins – traitant, du travail ou conseil –, la nécessité d'agir au plus vite au cours de l'arrêt de travail, les discordances entre RSI et CPAM... Avant le déjeuner plusieurs élus locaux, conseillers municipaux et départementaux, président de la communauté de communes, vice-président de la communauté urbaine, ainsi que la députée Hélène Gosselin, prennent la parole pour féliciter la FNATH de son action et lui apporter leur plein soutien.

■ Le 29 septembre, un colloque était organisé à Chauvigny (Vienne) par la section de Chauvigny aidée par celle de Saint-Savin. L'animation de ce colloque par le directeur du journal *La Nouvelle République* nous a permis de bénéficier d'une bonne couverture presse.

Par ailleurs, le journal a été diffusé à toutes les entreprises du département. En effet, l'animateur n'a pas souhaité se faire payer mais a souhaité que nous achetions 500 exemplaires de son journal, qui a été offert à des entreprises du département, ainsi sensibilisées à la question de l'emploi des personnes handicapées.

■ Enfin, le 16 octobre, un colloque a été organisé à Toulouse sur un bilan de la loi de 2005, laissant une large part aux débats autour de l'emploi, avec des interventions du directeur de la MDPH, de la déléguée du Fiphfp, de l'Agefiph et de la directrice adjointe du Cap Emploi 31.

Sensibiliser et informer



■ Réalisée en 2014, l'appli Travail & Handicap a été développée et régulièrement actualisée. Afin de renforcer la diffusion et le téléchargement de cette appli, une affiche a été réalisée et largement diffusée dans notre réseau, en fin de première année de la convention.

■ Elle a été téléchargée au total 2000 fois, et le nombre de

téléchargements moins élevé qu'au moment de son lancement reste pourtant autour de 250 par mois. Cette appli sera renforcée et développée dans les prochains mois, car elle constitue un moyen moderne d'informer les travailleurs handicapés et de faire connaître l'association.



Une vidéo de témoignages d'adhérents, faisant la part belle aux interventions de

juristes de groupements, a été réalisée dans le but d'informer le grand public et plus spécifiquement les personnes bénéficiaires et leurs familles des actions de la FNATH dans les domaines du maintien et de l'accès à l'emploi. Nous avons choisi des témoignages très différents, afin de montrer la diversité des handicaps ainsi que des problématiques suivies par notre association : à titre d'exemple, une personne devenue handicapée à la suite d'une chute de vélo, un mécanicien exposé à l'amiante, un technicien sur éolienne ne pouvant plus exercer son activité, une femme de ménage qui a fait une chute, un professeur tabassé par des élèves dans le cadre de son activité, une mère d'enfant handicapé, une personne confrontée à un *burn out*... Le film met en valeur les actions de la FNATH, en faisant également intervenir trois de nos bénévoles ou salariés. Au total, ce sont plusieurs heures de vidéo qui ont été tournées.

Prévenir, sensibiliser et former dans les entreprises

La FNATH accompagne les personnes handicapées et les victimes du travail dans leurs démarches et leur parcours depuis près d'un siècle. C'est cette expérience acquise depuis près d'un siècle que la FNATH a souhaité valoriser en 2015 au profit de la prévention en développant une activité de formation, d'intervention et de sensibilisation dans les entreprises ou auprès des CE et CHSCT.

■ En mobilisant ses compétences, les témoignages de ses adhérents et, le cas échéant, des compétences externes, la FNATH souhaite sensibiliser les entreprises, les salariés ou leurs représentants à la prévention de la santé au travail (accidents du travail, maladies professionnelles, risque routier, cancers d'origine professionnelle, TMS, etc.). Les thématiques sont larges et concernent toutes les entreprises. Dans le domaine du handicap, il s'agit de formations relatives à la législation sur l'accessibilité ou sur l'emploi des travailleurs handicapés.

■ Au-delà de ces thèmes, la FNATH s'adapte aux besoins de formation et de sensibilisation des entreprises. L'association reconnue d'utilité publique intervient ainsi, par exemple, pour organiser des journées de prévention, y compris sur plusieurs sites différents, grâce à son maillage territorial.

■ En s'appuyant sur des témoignages d'adhérents de l'association confrontés aux conséquences des accidents du travail et des maladies professionnelles, les campagnes de sensibilisation menées par la FNATH se distinguent de celles menées par d'autres centres de formation, qui ne peuvent justifier ni de près d'un siècle d'expérience dans l'accompagnement des victimes du travail ni des mêmes valeurs associatives.

Pour la première fois, la FNATH a donc publié en 2015 un catalogue de formation.



■ Dès cette première année, plusieurs actions de sensibilisation ont pu être menées, en particulier dans les laboratoires IPSEN sur 5 de leurs sites, auprès de l'entreprise Dalkia ou encore d'ERDF. D'autres formations sont en cours et cette activité sera pleinement développée en 2016.

Accompagner

■ Des entretiens par webcam pour accompagner les travailleurs handicapés ont été organisés dans plusieurs régions, en particulier dans la région Centre, grâce à des militants bénévoles convaincus par cette technique. Les adhérents se sont retrouvés parfois un peu décontenancés mais vite rassurés dans la mesure où ils obtenaient des réponses à leurs questions. Pour des raisons d'accompagnement et de convivialité, les travailleurs handicapés sont accueillis dans une de nos permanences par l'un de nos bénévoles. Puis, ils sont connectés par le biais de la webcam à un bénévole ou juriste spécialisé dans les questions d'accès ou de maintien en emploi des personnes handicapées, des aides de l'AGEFIPH ou bien encore des acteurs liés à la prévention de la désinsertion professionnelle.

À Part entière, un journal en prise avec l'actualité

La crise se poursuit et son cortège de reculs sociaux et de menaces de détricotage. La loi Handicap qui avait représenté un immense espoir semble encore faire du surplace, l'accessibilité reste, dans de nombreux domaines, un concept. La « Sécu » fête ses 70 ans, l'on s'en réjouit, mais beaucoup voient en elle désormais une « vieille dame » plutôt que l'immense progrès social qu'elle a initié.

■ Mais 2015, c'est aussi l'année de la généralisation du tiers payant reconnu par le Conseil constitutionnel (a minima), la mise en place du compte pénibilité, complexe et précaire, des avancées arrachées pour l'autisme, le stationnement gratuit, de nouveaux droits pour les travailleurs handicapés... Et une victoire plus que symbolique pour les victimes du travail : celle du pot de terre contre le pot de fer, François contre Monsanto !

Sinusoïde

■ Les dix ans de la loi Handicap marquent évidemment le début 2015 et la Rédaction d'*À part entière* lui consacrera un dossier entier intitulé : « On n'est pas au bout de nos peines », résumé des espoirs et déceptions que

cette loi fondatrice a suscités au fil du temps. « Ce qui inquiète surtout », écrivons-nous, ce sont les futurs changements institutionnels et les risques de désengagement des pouvoirs publics. » C'est l'antienne de toute cette année écoulée entre la volonté de toujours combattre pour une amélioration justifiée de la situation des accidentés de la vie, des mutilés du travail et des personnes handicapées qui prennent de plein fouet la crise et la crainte d'un long détricotage des combats obtenus par le passé.

■ Durant toute cette année, c'est cette sinusoïde que l'on suivra. Célébration comme il se doit du 70^e anniversaire de la « Sécu », ponctuée d'une magnifique couverture. Tout sauf une « vieille dame » comme la présentent nombre de nos contemporains,

mais bien plutôt une idée révolutionnaire, moderne et démocratique. Annonce enthousiaste du tiers payant, mais refusé par les médecins libéraux, et non assorti de sanction en cas de non application ! Baisse des troubles musculo-squelettiques dont on pourrait se réjouir si elle n'était pas le résultat d'un tripatouillage des chiffres et d'une réécriture des tableaux de maladie professionnelle.



Quelques raisons d'espérer

■ Quand nos contemporains s'organisent et s'unissent, ils obtiennent des résultats. À *part entière* s'est bien sûr fait l'écho de cette actualité positive. À titre d'exemple, notre page spéciale sur le logement intergénérationnel qui se développe en France. Dans un autre registre, les associations ont obtenu gain de cause au Conseil d'État sur leur place au sein des conseils des CPAM ! De même, les associations se font entendre sur l'accessibilité. L'État, enfin, est condamné sur l'autisme et développe le « zéro sans solution ». Le stationnement gratuit est enfin adopté !

Vos droits/Jurisprudences

■ Les sujets phares de l'année, ce sont la réparation de la victime dans le cadre de la faute inexcusable, le compte pénibilité, péniblement mis en place et toujours précaire, les nouveaux droits à la retraite des travailleurs handicapés et la réforme des aidants familiaux... En milieu d'année, c'est la nouvelle loi sur le travail initiée par le précédent ministre du Travail, François Rebsamen, qui est épluchée dans nos colonnes. Une loi qui va occuper la Rédaction tout 2015 et tout 2016, comme on le sait. Sans oublier la réforme prud'homale.

■ La victoire de Paul François contre Monsanto est un événement majeur de l'année 2015. L'agriculteur victime d'un empoisonnement au Lasso, un herbicide interdit depuis en France, avait déjà accordé une interview exclusive à APE en 2009. Il fera l'objet de notre portrait dans le premier numéro de 2016. *Idem* pour la réforme de la Justice du XXI^e siècle à suivre en 2016...

Portraits

■ Cette année encore, rien que les titres de nos portraits constituent un résumé des sujets et des combats que défendent la FNATH et la Rédaction d'APE : « Paraplégique à 22 ans, champion à 35 » ; « Chacun doit faire son chemin » ; « Au nom des victimes ! » ; « Une main en trois dimensions ». Qu'y-a-t-il de commun entre un jeune accidenté

du travail qui se réalise au travers du judo, un jeune papa qui fait part de ses doutes dans une B.D. sur la naissance de sa fille trisomique, la vice-présidente de DES France qui présente son combat pour les « filles » touchées par le Distilbène® et notre jeune héros qui arbore fièrement sa main « bionique » ? Quel point commun sinon que chacun tente de faire face aux accidents de la vie, à sa manière, souvent de façon surprenante. Ils nous rappellent que les pouvoirs publics devraient être là pour prévenir et soulager les accidents de la vie dans un contexte de crise qui touche toujours et encore les plus fragiles d'entre nous. « Les crises qui paraissent insolubles, oui, finissent toujours par se résoudre », nous confiait, positif et combattif, Stéphane Hessel à l'occasion du 90^e anniversaire de la FNATH, il y a cinq ans.

Une version numérique complémentaire

■ A la suite de la décision adoptée dans le Congrès de juin, une version numérique complémentaire de la version papier a été mise en ligne. Un site tout neuf qui propose régulièrement des actualités sur la santé, le handicap, les AT-MP. Une version numérique et une complémentarité qui devra être renforcée et développée dès 2016 pour en faire un des premiers sites d'information sur ces sujets, à l'attention de nos adhérents, mais également, plus largement, à l'attention de tous les accidentés de la vie.

RA



FNATH

47, rue des Alliés – CS 63030
42030 Saint-Étienne Cedex 2

Tél. : 04 77 49 42 42
communication@fnath.com

www.fnath.org
www.fnathservices.com

